



## RODP ELECTRICITE 2023

La perception de cette RODP par les communes nécessite impérativement sa création par délibération du conseil municipal.

>> [Modèle de délibération et de décision](#)

>> [Modèle d'état des sommes dues](#)

### Perception de la redevance

Comme pour toutes les autres redevances d'occupation du domaine public, le versement effectif de la présente redevance due par les concessionnaires du réseau public d'électricité nécessite **l'émission préalable d'un titre de recette**.

Le titre de recette nécessaire pour encaisser cette redevance sera à établir en appliquant la **règle de l'arrondi à l'euro le plus proche** fixée par l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### Calcul de son montant (pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité)

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune\*.

\*population totale (population municipale + population comptée à part), selon l'INSEE.

>> [Décret n°2002-409 du 26 mars 2002](#)

### Actualisation 2023 des plafonds

Le plafond de la redevance est établi suivant les formules de calcul mentionnées respectivement aux articles R 2333-105 et R 3333-4 du Code général des collectivités territoriales.

Le résultat ainsi obtenu doit être multiplié par **1,5309** pour l'année 2023.

Soit  $PR = \text{Plafond de la Redevance}$

et  $P = \text{la population totale telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'INSEE.}$

#### Population $\leq 2\ 000$ habitants :

$$PR_{2023} = 153 \text{ euros} \times 1,5309 = 234,23$$

Soit **234 euros** au titre de l'année 2023 (règle de l'arrondi à l'euro le plus proche).

#### Population $> 2\ 000$ habitants et $\leq 5\ 000$ habitants :

$$PR_{2023} = (0,183 \text{ euros } P - 213) \times 1,5309$$

#### Population $> 5\ 000$ habitants et $\leq 20\ 000$ habitants ;

$$PR_{2023} = (0,381 \text{ euros } P - 1\ 204) \times 1,5309$$

#### Population $> 20\ 000$ habitants et $\leq 100\ 000$ habitants :

$$PR_{2023} = (0,534 \text{ euros } P - 4\ 253) \times 1,5309$$

#### Population $> 100\ 000$ habitants

$$PR_{2023} = (0,686 \text{ euros } P - 19\ 498) \times 1,5309$$